

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation : 07/04/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 28

Votants : 35

Pour : 35

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

**Représentés :** Maxime ATGER, Jean-Luc GOAREGUER, Patrice MONTEIL, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDDRE, André THEROND, Didier VIGOUROUX

**Excusés :**

**Absents :**

Secrétaire de séance : Christian PASCON

**DE\_2021\_058 - Objet : ZA LE CHASTEL - VENTE LOT N°6**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que la SCI BONTIN représentée par messieurs Arnaud BONZI et Vincent MARTIN a fait part de sa volonté de se porter acquéreur du lot N°6 situé sur la Zone d'Activité du CHASTEL-NOUVEL, Commune du Chastel Nouvel. Cette SCI a déjà fait l'acquisition du lot N°5 sur laquelle elle a construit ses bâtiments.

Les caractéristiques du Lot N°6 sont les suivantes :

- Superficie : 1 233 m<sup>2</sup>
- Coût au m<sup>2</sup> : 26,00 € HT
- Prix de Vente H.T : 32 058,00 € H.T
- TVA sur marge : 4 342,21 €
- Prix de vente total : 36 400,21 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **De vendre** à la SCI BONTIN, représentée par Messieurs BONZI et MARTIN, le lot N°6 de la ZA du CHASTEL-NOUVEL pour un montant de 36 400,21€ TTC.
- **Donne pouvoir** au Président ou son représentant Mr Guy GALTIER Vice-Président, pour signer tout actes et toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

